

Recommandations aux auteurs

Normes de publication des articles dans *Psychologie Clinique*

Psychologie Clinique est une revue ouverte aux praticiens et aux chercheurs en psychologie clinique et à ceux des disciplines proches notamment psychanalyse, psychiatrie, anthropologie, histoire des sciences humaines. *Psychologie Clinique* est engagée dans un projet scientifique, centré autour des modèles et des pratiques cliniques, de déchiffrement des subjectivations dans les modalités de leur double inscription intrapsychique et sociale. La revue s'attache à fonder une recherche sur la démarche clinique à la rencontre des contraintes du terrain et des exigences scientifiques de conceptualisation et de validation. La parution est semestrielle. Nous proposons des numéros à thèmes pris en charge et organisés par un ou plusieurs responsables. La rédaction accepte avec reconnaissance toutes les propositions de thèmes de numéros ou d'articles, et invite ses lecteurs à réagir aux articles publiés. La revue publie des articles originaux, des textes rares et oubliés, des comptes-rendus de manifestations scientifiques, des actualités internationales, des analyses d'ouvrages et de revues. Les articles soumis à *Psychologie Clinique*, étant des textes originaux, ne doivent pas être simultanément soumis à une autre revue, française ou étrangère. Les manuscrits sont soumis de façon anonyme à l'expertise de trois lecteurs appartenant au comité de lecture et/ou au comité scientifique. La décision de publier ou non un manuscrit appartient au comité de rédaction. Des modifications ou corrections peuvent être proposées aux auteurs. Le manuscrit, une fois corrigé, est soumis à une seconde lecture. Les auteurs, en soumettant leur seconde version, indiquent dans une lettre jointe comment ils ont pris en compte les remarques des experts.

Rôle du comité de rédaction

- il élabore la ligne éditoriale de la revue, après avoir recueilli l'avis du comité scientifique sur ses orientations ; il décide de la grille rédactionnelle de la revue.
- il arrête le contenu des différents numéros de la revue, dont il assure la cohérence ; il décide notamment des thèmes des dossiers et de leurs directeurs, en s'appuyant sur les propositions du comité scientifique.
- il réceptionne les rapports rédigés par les lecteurs, puis demande des modifications, accepte ou rejette les articles soumis.
- il veille à la qualité rédactionnelle de la revue, en tenant compte de la diversité des lecteurs potentiels : les articles doivent être lisibles, au moins dans leurs grandes lignes, par toutes les communautés scientifiques et professionnelles constitutives du champ.

Les manuscrits sont à adresser en 3 exemplaires à Olivier Douville, directeur de publication de *Psychologie Clinique*, 22, rue de la Tour d'Auvergne 75009 Paris. Ils seront présentés sous forme dactylographiée au moyen d'un traitement de texte Word (Macintosh) ou PC (Police Times, 12 points) Prière soit d'envoyer aussi par mail (formats WORD et RTF) le fichier de l'article (douvilleolivier@noos.fr), soit de transmettre la disquette contenant le texte enregistré sous ces deux formats. Les textes doivent être dactylographiés en double interligne. Les références dans le texte comporteront le (ou les) nom(s) des auteurs suivi(s) de la date de publication.

Présentations des articles soumis à lecture

Les articles proposés doivent être précédés d'un résumé (en français et en anglais) d'au moins cent mots et ne dépassant pas deux cents mots, suivi d'une liste de 3 à 5 mots-clés par ordre alphabétique, traduite en anglais permettant le classement par matière. Le titre de l'article doit être également traduit en anglais.

L'adresse institutionnelle des auteurs est précisée. Le titre de l'article est bref, précis, aussi proche que possible du contenu de l'article. Le volume du texte sera compris entre 15.000 et 35.000 signes espaces compris. Les renvois à la bibliographie sont indiqués entre parenthèses par nom d'auteur suivi de l'année de publication.

La bibliographie sera rédigée en fonction des normes internationales, libellée de la façon suivante :

Pour un ouvrage :

- nom de l’auteur, seule la première lettre de ce nom est en majuscules
- virgule
- initiale du prénom, suivie d’un point
- date d’édition entre parenthèses suivie d’un point
- titre de l’ouvrage en italiques
- lieu de l’édition suivi de deux points
- éditeur suivi d’une point

Pour un chapitre d’ouvrage :

- nom de l’auteur, seule la première lettre de ce nom est en majuscules
- virgule
- initiale du prénom, suivie d’un point
- date d’édition entre parenthèses suivie d’un point
- titre du chapitre, suivi d’un point,
- nom du directeur (ou des directeurs) responsable(s) de l’ouvrage, précédé(s) de la mention (ed) si un seul ou (eds), si plusieurs responsables^[1]
- titre de l’ouvrage en italiques
- lieu de l’édition suivi de deux points
- éditeur suivi d’un point
- première et dernière page du chapitre

Pour un article :

- nom de l’auteur, seule la première lettre de ce nom est en majuscules
- virgule
- initiale du prénom, suivie d’un point
- date d’édition entre parenthèses suivie d’un point
- titre de l’article, suivi d’un point
- titre de la revue en entier, sans abréviations, en italiques
- numéro du volume
- lieu de l’édition suivi de deux points
- éditeur suivi d’un point
- première et dernière page de l’article.

L’usage des citations dans le texte obéit aux règles suivantes

Distinguer les **citations brèves** (longueur ne dépassant pas en général trois lignes) des **citations longues** (à partir de quatre lignes de prose et à partir de trois vers). Les premières sont incorporées au texte et sont ouvertes et fermées par des guillemets. Utiliser des guillemets simples à l’intérieur d’une citation si le passage cité renferme lui aussi des guillemets.

Lorsqu’on termine la portion de phrase qui contient la citation,

- a) le signe de ponctuation qui fait partie du texte original dont la citation est extraite reste à l’intérieur des guillemets à la fin de la citation (avec ou sans modification dépendant de l’endroit où l’extrait cité est apparu dans votre phrase. Voir plus haut).
- b) le signe de ponctuation choisi par l’auteur, autre que la virgule et le point final, est rejeté à l’extérieur des guillemets.

[1] Et **non** (sous la dir.de)

Dans tous les cas, SI une référence est introduite entre parenthèses à la fin de la citation, le point final est rejeté après la référence.

Citations longues : elles sont détachées du texte (pas de guillemets), dactylographiées avec un simple [ou 1,5] interligne, avec une marge plus grande que celle du texte lui-même (décalage de 1,5 cm environ), et la taille des caractères peut être diminuée (cf. p. 1).

Les références détaillées du passage cité (source) sont indiquées en bas de page avec renvoi à une note.

Citations tronquées :

Lorsqu'on raccourcit une citation, on marque les passages coupés par trois points entre crochets et si l'on incorpore au passage cité des modifications de nature à en faciliter la compréhension, on indique cette modification dans les crochets mêmes, ou entre crochets ex. :

« **Art. L.122-5** *Lorsque l'œuvre a été divulguée [par exemple quand un livre a été édité], l'auteur ne peut interdire ...2° Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective...* »

La présentation des notes se fait selon les règles suivantes :

Les notes sont tapées avec un interligne simple. Il est mis une majuscule en début de note.

Le numéro de l'appel de note est après la ponctuation.

Lorsque la note référence une citation, l'initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point est placée avant le nom, qui est séparé par un point de l'année de publication du livre dont est issue la citation, la pagination de la citation. La référence bibliographique complète étant en bibliographie, il n'est aucune raison à ce que notes et bibliographies soient trop redondantes.

**Les manuscrits, acceptés ou non, ne sont pas rendus.
La rédaction prend en charge la correction des épreuves.**

Vous nous faites parvenir un article, assurez-vous

- a. d'avoir rédigé dans les limites prescrites un résumé et choisi des mots-clés, en français et en anglais, d'avoir traduit votre titre
- b. d'avoir fait usage des recommandations concernant les citations
- c. idem pour les notes
- d. d'avoir tenu compte des normes bibliographiques
- e. il ne vous reste plus qu'à adresser 3 exemplaires de votre texte, plus les fichiers correspondants (WORD et RTF)

ATTENTION :

Un article qui n'est pas présenté selon les recommandations aux auteurs sera renvoyé à son auteur sans être examiné par la rédaction